

1^{ère} Journée : Le Vendredi 10 Février 2017

Le matin :

8h 00 : Accueil des participants

8h 30 : Allocutions d'ouverture:

- **M. Noomen REKIK**, Doyen de la Faculté de Droit de Sfax

- **M. Joachim PAUL**, Représentant de la Fondation Heinrich Böll Stiftung

- **M. Hafedh HENTATI**, Coordinateur Général de la FTED

8h 45 : Intervention de **M. Chokri BEN HASSEN**, Secrétaire d'Etat aux Affaires Locales et à l'Environnement

9h 00 : Rapport introductif, **M. Fadhel MOUSSA**, Professeur des universités, ancien Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis et membre de l'Assemblée Nationale Constituante.

9h 30: Pause

I-Les référentiels de la protection juridictionnelle de l'environnement

10h 00 : Les fondements internes, **M. Wahid FERCHICHI**, Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

10h 20 : Le référentiel international, l'exemple "du juge de l'OMC", **M. Bassem KARRAY**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Sfax.

10h 40 : La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière environnementale, **M. Mootez GARGOURI**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Sfax.

11h 00 : Débat

L'après-midi

II-La jurisprudence comparée face aux droits environnementaux

14h 40 : Droit au recours juridictionnel et protection de l'environnement **Emilie CHEVALIER**, Maître de Conférences en droit public à l'Université de Limoges.

15h 00 : L'expérience de la justice administrative marocaine en matière de protection de l'environnement. **Mme Zoubaida NAGGAZ**, Professeure à la Faculté de Droit de Fès (Maroc) .

15h 20 : Le juge administratif algérien et la protection de l'environnement, **M. Ammar BOUDHIAF**, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tebessa (Algérie)

15h 40 : La jurisprudence administrative française et la protection de l'environnement, **M. Daniel CHABANOL**, Conseiller d'Etat honoraire, ancien

président de la Cour administrative d'appel de Lyon.

16h 00 : Pause

III- Le juge tunisien et le contentieux environnemental

16h 20 : Le juge pénal face à l'infraction environnementale, **Mme Nada ZIDI**, Maître assistante à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

16h 40 : Le juge administratif et « l'ordre public environnemental », **M. Issam Ben HASSEN** Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Sfax et **Mme Afef HAMMAMI MARRAKCHI**, Maître assistante à la Faculté de Droit de Sfax.

17h 00 : La responsabilité administrative « environnementale », **Sana MEDINI**, Juge au Tribunal Administratif.

17H20 : Débat

2^{ème} Journée : Le Samedi 11 Février 2017

Le matin :

IV-Le juge face aux nouvelles revendications environnementales.

9h 00 : Le juge à l'épreuve du dommage écologique, **Mme Aida CAID ESSEBSI** Maître assistante à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

9H20 : La reconnaissance du préjudice écologique en France, **M Frédéric BOUIN**, Maître de Conférences à l'Université de Perpignan, France

9h 40 : Le juge face au principe de précaution, **Mme Wafa BESBES**, Ancienne présidente de Chambre à la Cour de Cassation.

10h 00 : Le recours de la société civile au juge de l'environnement, **M. Hafedh HENTATI**, Coordinateur de la FTED et **M. Abdelbacet HAMROUNI** vice Coordinateur de la FTED.

10h 20 : Pause

10h 40 : Le juge du référé face à l'affaire SIAPE, **M. Slim BESBES**, Avocat

11h 00 : Débat

11h 30 : Rapport de Synthèse, **M. Khalil FENDRI**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Sfax.

12h 00 : Clôture du colloque